

**L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux
de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées**

Vu le décret du 19 novembre 1990 modifiant le décret du 11 juillet 1979 relatif à la délégation de pouvoirs aux inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'Education nationale ;

Vu le décret du 3 mai 2010 portant nomination de monsieur Patrick Demougeot, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire Départemental recueilli le 11 février 2011 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale consulté le 23 février 2011 ;

Après consultation des Syndicats intercommunaux, des Communautés de Communes et des Conseils municipaux des communes concernées.

DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

**Arrêté du 8 mars 2011 relatif aux mesures de carte scolaire des établissements
du 1^o degré des Hautes-Pyrénées**

Rentrée scolaire 2011

N° 1- 2011

Article 1 :

Le nombre d'emplois affectés à chaque école publique pour la durée de l'année scolaire 2011-2012 est identique à celui de l'année scolaire 2010-2011, à l'exception des situations mentionnées ci-après.

Article 1-1 :

Moyens d'enseignement à caractère non spécifique (exprimés en ETP).

■ **Ecoles faisant l'objet d'une mesure d'affectation d'emploi :**

- **école élémentaire :**

783Y – TOURNAY

1 emploi enseignant élémentaire

(emploi mis à titre provisoire à la rentrée 2010).

- **écoles maternelles :**

747J – JUILLAN

1 emploi enseignant

(emploi mis à titre provisoire à la rentrée 2010).

629F – TARBES HENRI DUPARC (emploi mis à titre provisoire à la rentrée 2010).	1 emploi enseignant
- écoles en RPI :	
729P – TREBONS élémentaire en RPI avec l'école maternelle d'Ordizan	1 emploi enseignant élémentaire
■ Ecoles faisant l'objet d'une mesure de retrait d'emploi :	
- école élémentaire à classe unique :	
507Y – UGLAS	-1 emploi enseignant
- écoles élémentaires :	
261F – ARGELES PARC SUZANNE	-1 emploi enseignant
727M – SOUES JEAN JAURES	-1 emploi enseignant
960R – TARBES PAUL BERT	-1 emploi enseignant
127K – TARBES LA SENDERE	-1 emploi enseignant
751N – TRIE-SUR-BAISE	-1 emploi enseignant
944Y – VIC-EN-BIGORRE PIERRE GUILLARD	-1 emploi enseignant
- écoles maternelles :	
819M – BAGNERES CLAIR VALLON	-1 emploi enseignant
603C – LANNEMEZAN LES BOURTOULETS	-1 emploi enseignant
698F – ODOS BOUSCARROU	-1 emploi enseignant
696D – SAINT-LARY-SOULAN	-1 emploi enseignant
1048L – SEMEAC BOUSQUET	-1 emploi enseignant
648B – TARBES ANATOLE FRANCE	-1 emploi enseignant
624A – TARBES JEAN DE LA FONTAINE	-1 emploi enseignant
- écoles en RPI :	
413W – GUCHEN élémentaire en RPI avec les écoles Guchen maternelle et Ancizan	-1 emploi enseignant

Article 1-2 :

Moyens d'enseignement à caractère spécifique (exprimés en ETP).

■ **Mesures d'affectation d'emploi :**

- Occitan

959P – TARBES JEAN MOULIN

1 emploi enseignant élémentaire
Spécialité occitan de quotité 0.50

■ **Mesures d'affectation d'emploi :**

- Enseignement spécialisé

1046J circonscription LOURDES-BAGNERES
rattaché à l'école de Lourdes Lapacca

0.50 emploi maître G (MGR)

■ **Mesures de retrait d'emploi :**

- Enseignement spécialisé

789E MAUBOURGUET

-1 emploi enseignant Option D
CLIS (CHME)

- Enseignement spécialisé en RASED

1046J Circonscription LOURDES-BAGNERES
rattaché à l'école de Lourdes Lapacca

-1 emploi maître E réseau (RGA)

1045H circonscription TARBES-EST
rattaché à l'école Jean Macé Tarbes

-0.50 emploi maître G (MGR)

1046J circonscription LOURDES-BAGNERES
rattaché à l'école de Lourdes Lapacca

-1 emploi psychologue (PSYR)

1046J circonscription LOURDES-BAGNERES
rattaché à l'école de Lourdes Lapacca

-1 emploi psychologue (PSYR)

1042E circonscription VIC-VAL-D'ADOUR
rattaché à l'école de Maubourguet

-1 emploi psychologue (PSYR)

1044G circonscription TARBES-OUEST
rattaché à l'école JJ Rousseau Tarbes

-1 emploi psychologue (PSYR)

1045H circonscription TARBES-EST
Rattaché à l'école Jean Macé Tarbes

-1 emploi psychologue (PSYR)

- **Zone de Remplacement**

08GV ZIL circonscription de TARBES-OUEST
rattaché à l'école de Bordères-sur-l'Echez maternelle

-1 emploi titulaire remplaçant

07GL ZIL circonscription de VIC-VAL-D'ADOUR
rattaché à l'école de Rabastens-de-Bigorre

-1 emploi titulaire remplaçant

10GM ZIL circonscription de LOURDES-BAGNERES
rattaché à l'école de Honoré Auzon de Lourdes

-1 emploi titulaire remplaçant

04GK ZB Formation continue
rattaché à la circonscription de Vic Val d'Adour

-1 emplois titulaire remplaçant

04GK ZB Formation continue
rattaché à la circonscription de Lannemezan

-1 emplois titulaire remplaçant

- Dispositifs particuliers

1045H – Circonscription TARBES-EST	-1 emploi d'enseignant itinérant langue spécialité espagnol
9999R – INSPECTION ACADEMIQUE	-4 emplois intervenants extérieurs

Article 1-3 :

Décharges :

■ **Ecoles faisant l'objet d'une mesure d'affectation :**

- Décharges de direction

900A – BARBAZAN - DEBAT Rimbaud	0.25 de quotité
723H – OURSBELILLE	0.25 de quotité
764C – SAINT-PE-de-BIGORRE	0.25 de quotité
580C – VIELLE-AURE	0.25 de quotité
631H – TARBES Marcellin Berthelot	0.25 de quotité
650D – TARBES Michelet	0.25 de quotité

■ **Ecole faisant l'objet d'une mesure de retrait :**

- Décharges de direction

727M – SOUES JEAN JAURES	-0.25 de quotité
751N – TRIE-SUR-BAISE	-0.25 de quotité

Article 2 :

Sont prononcées à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 :

- la fusion et les transferts d'emplois :

La fusion des écoles élémentaires de Soues :

727M – SOUES Jean Jaurès fusionne avec 726L SOUES Barrouquere-Theil
Cette mesure génère le retrait des 3 emplois de Jean Jaurès pour transfert sur Barrouquere-
Theil.

La fusion des écoles élémentaire et maternelle de Guchen :

413W – GUCHEN élémentaire retrait d'1 emploi pour transfert sur ANCIZAN élémentaire

903D – GUCHEN maternelle transformation d'un emploi de directeur maternelle en élémentaire
Cette mesure génère le changement de nature de l'école maternelle en élémentaire avec classe
maternelle annexée.

